

Action 4 : La protection des berges et préservation des zones humides en bord de Seine

Axe stratégique : Respect de la nature et du vivant

Contexte

Les milieux naturels, et en particulier les zones humides et berges, sont à l'origine de nombreux services écosystémiques : stockage carbone, épuration et stockage de la ressource en eau, puits de biodiversité ... Ils constituent avec l'ensemble des milieux non artificialisés un atout pour maintenir un flux de carbone positif sur la ville et la réponse à la demande citoyenne croissante de nature en proximité.

Descriptif de l'action

Nous devons agir pour préserver les berges, les zones humides et la biodiversité associée afin de renforcer les capacités de séquestration carbone. Le maintien et la pérennité de ces écosystèmes dépendent également de l'existence de connexions fonctionnelles entre la trame verte et bleue (vert : réseaux de type terrestres, bleue : réseau de type aquatiques et humides).

Par ailleurs, le changement climatique accroît la dispersion des espèces exotiques envahissantes et perturbe considérablement la répartition des espèces locales, causant parfois leur disparition et présentant un enjeu de santé publique. Il est par conséquent essentiel de développer un système de surveillance (inventaire des plantes exotiques) couplé à un dispositif d'actions sur les nouvelles espèces en fonction de leur pouvoir invasif ou de leur degré de dangerosité pour la santé publique ou la biodiversité.

Partenaires

Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine
COLLECTIF pour la PROTECTION de la DIGUE de CROISSY

Budget

Le coût pour l'écologue, environ 13 k€ (coût 2023)

Calendrier

2023 - 2024 - ...

Indicateurs de suivis

Suivi écologique faune et flore / évaluer l'évolution de la biodiversité / inventaire des plantes exotiques